

Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?

Date : 14 mars 2015

Le 13 février 2014, lors du vote du budget primitif, le Département confirme par délibération qu'il « *évaluera l'expérimentation du Galleco afin de décider de la poursuite et de l'extension du projet* ».

Le lendemain, Le Président publie un extrait de son discours sur son blog :

« La circulation de notre monnaie solidaire breilliennne, le Galléco, sur les territoires de Fougères, Redon et Rennes Centre sera évaluée, comme prévu, aussi bien au regard d'objectifs économiques que du point de vue du développement des circuits courts. Cette évaluation aura lieu au dernier trimestre 2014, après un an de circulation »

Le 2 janvier 2015, j'ai demandé copie de ce rapport d'évaluation.

Très pressé de répondre à cette sollicitation, le Président Jean-Louis Tourenne m'a fait parvenir au bout de 2 mois, le 3 mars 2015, une réponse amusante :

« Vous avez souhaité disposer du rapport que l'association Galléco a remis au Département à l'issue de l'année d'expérimentation de la monnaie complémentaire. Vous trouverez le document ci-joint. »

Il ne s'agit évidemment en rien de l'évaluation attendue, puisqu'il s'agit d'un document interne à l'association intitulé : « *Bilan expérimentation Galléco du 21 septembre 2013 au 31 septembre 2014* » (accessoirement non daté, mais paraissant avoir été rédigé dans la première quinzaine d'octobre 2014).

Voilà qui explique pourquoi, au chapitre « *Nos propositions nouvelles* », sous chapitre « *Nous continuerons de soutenir directement l'économie au service de l'emploi des Breilliens* », les candidats aux élections départementales s'engagent à faire ce qu'ils s'étaient engagés à faire et qu'ils n'ont pas fait :

- **Nous évaluerons les effets de la mise en circulation de la monnaie complémentaire Galléco sur les territoires d'expérimentation afin d'étudier, le cas échéant, sa généralisation.**

Maintenant, on comprend très bien que le Département n'ait pas voulu formaliser avant les élections une évaluation qui n'aurait pu être que négative.

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<https://etreounepasetrebretillien.com>

J'y reviens sans tarder.

à suivre...

Pour aller plus loin : [La fabuleuse histoire du galleco \(1\)](#)